

ÉDITO d'Agnès Bernadou



LA VOIX DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



Votre section :

SNUEP-FSU TOULOUSE
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence :

06.26.19.64.91

Mél :

snueptoul@gmail.com

Secrétaires académiques :

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

Trésorière académique :

Estelle Carrier

Commissaires paritaires :

Estelle Carrier

Michel Juan

Joëlle Jalabert

Xavier Rayssiguier

Bureau académique :

Cécile Amalric

Agnès Bernadou

Estelle Carrier

Serge Dalzin

Martine Dubois-Graveleau

Serge Dufau

Joëlle Jalabert

Éric Jalade

Michel Juan

Olivier Maurel

Xavier Rayssiguier

Claudine Seghairia

Romy Vallès

SNUEP NATIONAL

<http://snuep.fr/>

snuep.national@snuep.fr

Cher-e collègue,

Le début d'année est marquée par de nombreuses interrogations et inquiétudes concernant notre métier et nos retraites. Ce sont autant de batailles à mener.

Question réforme des retraites :

La journée de grève et de manifestation du vendredi 24 janvier a montré la détermination et l'ardeur des opposants au projet de loi d'une retraite par points. Les enseignantes et les enseignants étaient à nouveau bien mobilisés dans toute l'académie.

Cette détermination dans la lutte par des actions multiples menées depuis le 5 décembre dernier ainsi que le soutien majoritaire de la population viennent de trouver un écho particulier dans l'avis que vient de rendre le conseil d'État sur le projet de loi de retraite par points.

Ce dernier ne fait que confirmer ce que la FSU et ses syndicats ne cessent de répéter sur ce projet : **projections financières « lacunaires », « différences de traitement » injustifiées, recours exagéré aux ordonnances, promesses contraires à la Constitution...** Dans son avis rendu le 24 janvier, le Conseil d'État étrille la réforme des retraites et dénonce l'empressement de l'exécutif à vouloir faire passer un texte dont la « sécurité juridique » n'est pas garantie, une situation « d'autant plus regrettable » qu'il s'agit d'une « réforme du système des retraites inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir [...] l'une des composantes majeures du contrat social ».

À lire : [l'avis du Conseil d'Etat](#)

Ce rapport confirme par ailleurs ce que la FSU dénonce depuis la publication du rapport Delevoye : **les enseignant.es et les chercheur.es sont parmi les grand.es perdant.es de la réforme.** Leur forte mobilisation dans le mouvement de grèves et de manifestations interprofessionnelles en est le témoin.

Enfin, **l'engagement du gouvernement de les revaloriser par le biais d'une loi de programmation est battu en brèche : le Conseil d'État déclare au sujet de cette prétendue "garantie" qu'elle est condamnée à disparaître du texte car « ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ».**

Qui après un tel avis de la haute juridiction peut encore défendre ce texte ? Le gouvernement a délibérément cherché à tromper la population et les enseignant.es !

DANS CE NUMÉRO :

ÉDITO	1-2
-LE CHEF D'ŒUVRE : COMPTONS NOS HEURES -ÉVÈNEMENTS SYNDICAUX À VENIR	2
-ÉCOLE DE LA CONFIANCE, QU'ON NOUS DIT -STAGES SYNDICAUX DÉPARTEMENTAUX : RÉFORMES ET CONDITIONS DE TRAVAIL	3
-CAPA « RECOURS AVIS RECTEUR » -RECLASSEMENT DES STAGIAIRES : DES RECOURS GRACIEUX QUI ABOUTISSENT	4
-ON NOUS CRACHE DESSUS -J'ACCUSE -PÉTITION 0,1%	5
BULLETIN D'ADHÉSION ET DE PRÉLÈVEMENT	6-7

Le retrait de ce projet de loi s'impose, et rien d'autre ! C'est ce que portent depuis plusieurs mois, et dans une unité syndicale inédite, les organisations syndicales FSU, CGT, FO, Solidaires, CGC **qui, ensemble, représentent une majorité de salariés.** Nous appelons tous ceux qui ne sont pas encore entrés dans l'action à **rejoindre le camp de ceux qui ne veulent pas faire partie de la génération qui aura sacrifié les générations futures, à rejoindre ceux qui ne se résignent pas à la mise à sac du modèle social français.**

Depuis le début, la FSU demande que des discussions sur la nécessaire revalorisation des agent.es de la Fonction Publique soient déconnectées de la question des retraites !

Question paritarisme :

La préparation de rentrée est une opération longue et complexe qui, traditionnellement dans l'académie, s'engage par la tenue du Comité Technique Académique (CTA) vers la mi-janvier. Ce dernier examine la ventilation des moyens alloués à l'académie dans ses grandes masses : par départements, par type de structure, etc. et permet de prendre connaissance des règles générales de calcul des DGH attribuées à chaque établissement.

Cette année, ce CTA était programmé de longue date le 21 janvier (date déjà tardive, mais qui restait dans les limites du raisonnable pour laisser le temps aux établissements de tenir les diverses instances internes pour préparer les votes réglementaires en CA).

Or, nous avons appris à la rentrée qu'il serait repoussé au ... 3 février ! Qui est apparemment aussi la date de remontée des avis des CA et des TRMD des établissements aux DSDEN et Rectorat. Pire encore, ce CTA du 3 février doit examiner et voter la carte des formations, alors que les DGH sont déjà données dans les établissements.

On mesure bien le peu de cas qui est fait du dialogue social dans notre académie et les nouveaux sens donnés aux termes concertation, négociation et paritarisme : doux papier vendu en rouleaux à des fins hygiéniques et destiné à l'élimination après usage.

Le SNUEP-FSU continue à œuvrer pour améliorer nos conditions de travail et reste combatif à vos côtés.

L'équipe académique du SNUEP-FSU vous adresse ses meilleurs vœux pour 2020. Vœux de santé, mais aussi vœux de liberté, d'égalité et de fraternité.

LE CHEF D'ŒUVRE : COMPTONS NOS HEURES !

Alors que s'organisent dans les établissements des réunions pour préparer la rentrée 2020, voilà qu'on nous demande de faire remonter auprès des DDFPT et des chefs d'établissement des projets écrits de futurs chefs d'œuvre que nous prévoyons pour l'année prochaine. Pour ceux qui ont pris le temps de lire le vade-mecum, vous avez pu vous rendre compte de la charge de travail qui va en découler pour 2 heures par semaine voire pour 1 heure puisque le projet doit être pluridisciplinaire.

Chers collègues, je vous invite donc à demander sur quel temps et quelle rémunération est prévue cette charge de travail supplémentaire ? Est-ce que des temps de concertation vont être programmés et banalisés ?

Chers collègues, nos rémunérations sont gelées, nos retraites vont s'effondrer, les hausses de salaires promises n'arriveront jamais, « les promesses n'engageant que ceux qui les reçoivent » comme disait un politicien.

Je vous invite à vous préserver, ne vous tuez pas à la tâche, ne faites **que** ce qui est obligatoire dans nos missions.

Halte au zèle !

ÉVÈNEMENTS SYNDICAUX À VENIR

Date	Évènement

En raison des modifications permanentes des dates par le rectorat exprimant le peu de considération envers la représentation des personnels, nous ne sommes pas en mesure de donner la moindre indication



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

ÉCOLE DE LA CONFIANCE, QU'ON NOUS DIT !

Alors que les DHG sont en train d'arriver dans les établissements, les projections que nous avons prévues se concrétisent. Sans surprise, le but de cette énième réforme de la voie professionnelle se résume à baisser le nombre de professeurs pour diminuer la « charge » financière de l'État afin de tendre vers les 3% de déficit dictés par l'Union Européenne et la finance qui la dirige.

À ceux qui doutent encore, voici un cas concret : cette année le LP A. Bourdelle à Montauban perd 81 heures auxquelles s'ajoutent une dizaine d'heures liées aux effectifs constatés. Pour information, il faut savoir que 2 élèves en moins dans une section font perdre à celle-ci 1 heure complémentaire correspondant à 1 heure de dédoublement en moins par semaine.

La perte totale s'élève donc à plus de 90 heures. C'est l'équivalent de 5 postes d'enseignants. Cette baisse d'heures est aussi la conséquence de la diminution programmée d'effectifs en Gestion Administration.

Certains diront que ces diminutions d'heures seront « compensées » par une baisse des HSA (heures supplémentaires année) ce qui pourrait maintenir les postes. Il faut savoir que pour chaque EPLE, la DHG intègre généralement environ 10% d'HSA, qui ne sont donc pas des heures-poste. Ces HSA sont bien moins chères à rémunérer pour notre employeur que des heures-poste (HP) et, vu le montant de nos salaires, elles sont un moyen pour nous d'augmenter notre rémunération. Pour rappel, il y a quelques mois, le gouvernement a publié le décret n° 2019-309 du 11 avril 2019 portant création d'une seconde heure supplémentaire hebdomadaire non refusable par les enseignants du second degré.

Pour conclure sur cette partie, nous ne croyons pas au hasard, le pourcentage d'HSA sera maintenu au détriment des heures-poste.

La conséquence, vous allez malheureusement le constater dans vos établissements, sera que les collègues vont se déchirer entre disciplines d'enseignement professionnel et général pour se répartir les heures de « chef d'œuvre ». Et une fois que la répartition sera tranchée par le chef d'établissement (et la discorde installée), ils devront s'attacher (s'obliger ?) à travailler ensemble pour (Extrait du Vadémécum sur le Chef d'œuvre) : « coopérer et collaborer ensemble pour un accompagnement optimal des élèves ; planifier les pratiques à mettre en œuvre (organisation générale, contenus, évaluations, durée nécessaire des apprentissages...) ; prévoir des bilans intermédiaires pour mesurer les avancées en fonction des objectifs de départ ; vérifier que le projet puisse prendre place dans un cadre plus large, à caractère culturel ; participer au travail d'analyse engagé par l'élève en questionnant ses choix ; orienter les choix des élèves au regard du projet, les motiver dans les moments de découragement.

Prédisons une excellente bonne humeur en salle des professeurs.

Vive l'école de la confiance ! (encore un joli terme médiatique vidé de son sens, comme tant d'autres - universalité-égalité-équité-progrès-justice-concertation...).

STAGES SYNDICAUX DÉPARTEMENTAUX : RÉFORMES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous organisons des stages syndicaux départementaux sur le thème **Réformes et conditions de travail** pour échanger avec vous autour des conséquences des réformes de la Fonction Publique, des retraites, de la Voie Professionnelle et des problématiques que vous rencontrez localement.

Voici les dates et les lieux par département, nous espérons que vous serez nombreux !

STAGE TARN le **Judi 27 février 2020** (9h00 - 17h00) au Lycée Riess à Mazamet.

STAGE ARIÈGE le **Mardi 03 mars 2020** (9h00 - 17h00)

STAGE HAUTE-GARONNE le **Judi 05 mars 2020** (9h00 - 17h00) au lycée Gallieni à TOULOUSE



CAPA « RECOURS AVIS RECTEUR »

Lors de la CAPA du lundi 20 janvier 2020, nous avons appris que sur les 20 recours gracieux déposés, 1 avait été accepté et 19 rejetés. Sur ces 19 refus, 16 ont recouru à la Capa (3 avis « très satisfaisant ; 12 avis « satisfaisant » ; 1 avis « à consolider »)

Cette année, le rectorat s'est félicité d'avoir maintenu un équilibre entre les disciplines, équilibre qui avait fait défaut l'an passé notamment en Maths-Sciences (très sur-dotés).

C'est toujours le principe des « quotas » donc « financier » qui prévaut, lié à une recherche d'équilibre des genres et des disciplines :

Le recteur de l'académie de Toulouse a donné 13% d'avis « excellent » cette année. Le quota imposé par le ministère est fixé à 10%. Quota dépassé, donc aucun des 3 avis « Très satisfaisant » n'a pu être transformé en avis « Excellent » lors de la CAPA.

Le recteur de l'académie de Toulouse a donné 44% d'avis « très satisfaisant ». Le quota imposé par le ministère est fixé à 45%. La CAPA pouvait donc faire évoluer 3 avis « satisfaisant » en avis « très satisfaisant ». Les commissaires paritaires ont proposé plusieurs améliorations possibles, en fonction des avis inspection/chef d'établissement. Des collègues de Lettres-histoire et Génie industriel ont obtenu l'amélioration de leur avis.

Les Maths-Sciences et les disciplines du tertiaire n'ont pu être concernées par ces améliorations d'avis car elles avaient dépassé largement les quotas permettant l'équilibre entre disciplines.

Pour rassurer les collègues n'ayant obtenu qu'un avis « satisfaisant » le doyen des inspecteurs a tenu à nous expliquer que ces avis correspondent aux attendus d'un enseignant qui fait « bien » son travail.

Bien que ces avis soient figés, ce que le SNUEP-FSU conteste, ils ne peuvent heureusement empêcher le passage à la hors-classe qui est, depuis l'instauration du PPCR, le grade accessible par tous en fin de carrière (sauf opposition du Recteur).

Au SNUEP-FSU, nous ne croyons pas que l'évaluation au travers des rendez-vous de carrière permette de classer objectivement les collègues. Nous revendiquons la dissociation de « l'évolution de carrière » (rémunération) de « l'évaluation et du suivi pédagogique à la charge des inspecteurs et des chefs d'établissements ». Nous refusons l'évolution salariale au mérite.

Nous revendiquons également des carrières revalorisées (très revalorisées), parcourues à un rythme unique le plus favorable pour toutes et tous, sans obstacle de grade (porte ouverte au zèle et au favoritisme financier).

RECLASSEMENT DES STAGIAIRES : DES RECOURS GRACIEUX QUI ABOUTISSENT !!

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU Toulouse ont suivi les dossiers de reclassement des stagiaires syndiqués. Ils ont calculé le reclassement pour chacun d'entre eux afin de comparer leurs résultats avec ceux établis par les services de la DPE (division des personnels enseignants).

Dans 5 cas, ils ont trouvé un reclassement plus favorable que celui de la DPE et ont donc aidé les stagiaires à faire un recours gracieux auprès du service. La DPE avait soit mal pris en compte les temps partiels, soit exclu certaines périodes de travail du calcul alors qu'elles devaient être comptabilisées selon les textes.

Sur les 5 recours gracieux, 4 ont abouti au recalcul du reclassement par la DPE en faveur des collègues stagiaires comme les commissaires paritaires du SNUEP-FSU l'avait établi lors de leurs vérifications. Le 5ème dossier est encore en cours d'instruction.

Ces reclassements modifiés ont eu un impact financier positif pour ces collègues.

Cela montre encore une fois que l'administration commet des erreurs et qu'il ne faut pas hésiter à contester les décisions en étant bien accompagné syndicalement par le SNUEP-FSU.

Et que les futures mutations sans le contrôle des commissaires paritaires du SNUEP-FSU promettent un beau gâchis. Mais il en est ainsi de l'avenir du paritarisme sous « Macron, Philippe, Blanquer » : un bien grand mot vidé de tout sens.

ON NOUS CRACHE DESSUS

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU le disent au Recteur lors de la tenue de la « CAPA contestation avis » : **Les enseignants exigent le respect.**

Comme l'a dit, écrit et démontré, le CHSCTM (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel), la mise en application de la réforme Blanquer de la voie professionnelle met bel et bien en **danger** l'ensemble des enseignants, tant sur le plan physique que psychique.

« *Nous surveillerons que la réforme soit correctement mise en place afin d'éviter l'apparition de problèmes de santé* » a répondu le ministère.

Il ne s'agit même pas, là, d'un dialogue de sourds mais plutôt de l'expression du **mépris** dont est capable notre ministre envers ses personnels. C'est du moins le signal de comment le paritarisme a perdu, sous « Macron, Philippe et Blanquer », tout pouvoir de représentation des personnels et tout espoir d'influence pour l'amélioration des conditions de travail.

Pour les PLP, le fait qu'il y ait 17,4% de diminution de candidatures sur des postes qui ont par ailleurs baissé de 6,6% en nombre démontre bien combien le métier d'enseignant en LP n'a plus d'attrait pour d'hypothétiques candidats dont le niveau d'études exigé devrait permettre une rémunération et une considération qui sont loin d'être **dignes** à ce jour.

Ce n'est pas la revalorisation salariale proposée le 13 janvier de 2% en moyenne (500 M€ soit 47€ bruts mensuels en moyenne - et qui sait selon quels critères de mérite ou de dévouement), correspondant à peine à l'augmentation de l'indice des prix, qui leur apportera le moindre espoir.

La seule augmentation de la cotisation salariale retraite de ce 1er janvier ne serait même pas compensée par ce projet de mesure.

Et l'on nous parle de négociations en terme d'augmentation de temps de travail et de responsabilisations alors que c'est de plus de 50% que devraient augmenter les rémunérations des PLP pour commencer à **respecter notre dignité**, notre **engagement** et notre **niveau** d'études et de compétences.

Moindre espoir que cette promesse de revalorisation, de toute façon anéanti par la perspective de la retraite à points engagée en force par le gouvernement qui fera d'un enseignant pensionné un véritable «**PAUVRE**». Non que le fait d'être pauvre soit méprisable mais parce que le **déclassement** induit est **insupportable**, tant moralement que physiquement.

Le SNUEP FSU continuera donc de se battre aux côtés des organisations syndicales non réformistes, des citoyens et de leurs associations, pour exiger le retrait pur et simple de ce projet de réforme et pour l'engagement d'une véritable concertation à même de rénover le système de retraites par répartition en cours. **Nous ne pouvons, comme le font certaines organisations inféodées au système, débattre de la longueur de la corde qui servira à nous pendre**, faisant ainsi le jeu de ce gouvernement pour qui le **mépris et la violence policière** sont les seules réponses aux **justes revendications** des citoyens, qu'ils soient syndiqués ou non.

Le constat est criant : En Macronnie Première, on ne négocie plus, on cogne. Et un pouvoir qui décide seul, cela ne s'appelle plus une démocratie, mais une dictature.

J'ACCUSE !

J'accuse l'attitude de notre employeur qui contraint nos personnels de direction - tenus par leur devoir de loyauté - à exécuter des actes qui sont à la limite de la légalité, tout ceci dans un contexte de fortes tensions.

Nos proviseurs sont en souffrances, coincés dans une situation d'étau avec, d'un côté le rectorat qui oblige à maintenir coûte que coûte des épreuves d'examens controversées, et de l'autre, des élèves, des parents d'élèves et des enseignants qui refusent de passer ou de faire passer ces épreuves. Une rupture de confiance s'est établie entre les acteurs principaux qui entourent les élèves.

J'accuse notre employeur de pousser à bout ses agents qui malheureusement peuvent aller jusqu'à la dernière extrémité.

PÉTITION 0,1%

M. Blanquer affirme que 99,9% des enseignants soutiennent la réforme.

Alors si vous êtes ENSEIGNANT, CPE et ne SOUTENEZ PAS cette réforme, dites-le en signant la pétition disponible en un clic sur le lien ci-dessous. On verra si M. Blanquer dit vrai ou pas.

<https://www.change.org/p/ministre-de-l-%C3%A9ducation-jean-michel-blanquer-selon-m-blanquer-99-9-des-enseignants-sont-pour-la-r%C3%A9forme-et-vous>

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2020

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	150 4,25	153 4,34	162 4,58	174 4,93	183 5,19	198 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	183 5,19	195 5,53	210 5,93	225 6,38	240 6,80	252 7,14					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	222 6,29	234 6,63	246 6,97	264 7,48		279 7,91	291 8,24	306 8,67			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	129 3,66	180 5,10	183 5,19	189 5,36	195 5,53	198 5,61	210 5,95	225 6,38	240 6,80	258 7,31	276 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	237 6,72	252 7,14	273 7,74	291 8,24	312 8,84	327 9,27					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	288 8,16	303 8,59	318 9,01	342 9,69		363 10,29	378 10,71	396 11,22			
Nouvelle- Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	15357 435,12	21480 608,80	21675 614,13	22308 632,08	22541 650,00	23526 666,57	24891 705,25	26643 754,89	28398 804,61	30444 862,58	32586 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	27924 791,18	29785 843,91	32112 909,84	34439 975,77	36766 1041,70	38628 1094,46					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	33855 959,23	35802 1014,39	37749 1069,56	40479 1146,91		43107 1221,37	44811 1269,65	47100 1334,50			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	114 3,23	162 4,59	165 4,68	168 4,76	174 4,93	180 5,10	189 5,36	204 5,78	216 6,12	231 6,55	249 7,06
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	213 6,04	228 6,46	246 6,97	264 7,48	279 7,91	294 8,33					
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	258 7,31	273 7,74	288 8,16	306 8,67		327 9,27	339 9,61	357 10,12			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale Assistant-e d'éducation : 36 € Sans traitement : 27 €
 Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraités* - PLP et CPE

- Métropole-Guadeloupe-Guyane-Martinique-Mayotte PLP1 : 87 € CN : 96 € HC : 108 € CEx : 114 €
 la Réunion PLP1 : 117 € CN : 129 € HC : 144 € CEx : 152 €
 Nouvelle-Calédonie - Polynésie française PLP1 : 10383 CFP CN : 11457 CFP HC : 12888 CFP CEx : 13605 CFP

* Pour les retraités, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADEMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuep.fr

<p>Alsace Bruno BOURGINE SNUEP-FSU 12 place du Galde Gaulle 13001 Marseille</p> <p>Antilles Annabelle HUMBERT 180 rue Pasteur 97300 Chauny</p> <p>Bretagne Virginie BOUVOT Adrien GARDE Maison des Syndicats SNUEP-FSU 4B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon</p> <p>Bordeaux P. BOUSQUET G. JOUSSEAUME N. LAKHSASSI SNUEP-FSU 26 rue Paul Marrot 33000 Bordeaux</p>	<p>Caen Bertrand CARDONNEL 3^e étage, 10 rue Tanorède 50200 Coutances</p> <p>Clermont-Ferrand Ligo THEVENOT SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand</p> <p>Corse Antonin EHRHART LP Jules Antonini 3 avenue Noël Franchini CS 15006 20700 Ajaccio cedex 9</p> <p>Créteil K. TRAORE-LTRUBLEAU SNUEP-FSU 11/13 rue des Archives 94000 Créteil</p> <p>Dijon Sandrine BERNARD Philippe DUCHATEL 14 rue de la Chapelle 21200 Chevigny en Vallois</p>	<p>Grenoble B. GUILLAUD-ROLLIN P. MICHELON SNUEP-FSU Bourse du travail 32 av. de la Gorge 38000 Grenoble cedex 02</p> <p>Guyane Sonia NEMORIN Marina VOYER-COURRA SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex</p> <p>La Réunion Charles LORIN Résidence les Longpans Bat C, Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde</p> <p>Lille Jacques ALEMANY SNUEP-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille</p>	<p>Limoges SNUEP-FSU 24 bis rue de Néron 87000 Limoges</p> <p>Lyon Sylvaine BRELLOT SNUEP-FSU Bourse du travail salle 44, place Guichard 69003 Lyon</p> <p>Martinique Danièle AVERLANT Christophe THEGAT SNUEP-FSU 41 avenue des Canelières 97200 Fort de France</p> <p>Mayotte Serge CICCONE Omar ATTOUNI AMBRIKI Paul FILLIUNG SNUEP-FSU BP 57 97620 Chirongui</p> <p>Montpellier Renaud MILLET SNUEP-FSU</p>	<p>Endox des Lys, bat D 325 rue d'Aiguillon 34000 Montpellier</p> <p>Nancy-Metz Philippe DINEE SNUEP-FSU 54 51 rue de Metz 54000 Nancy</p> <p>Nantes Cécile CHÉNE SNUEP-FSU 14 Place Imbach 49100 Angers</p> <p>Nice André RUGGERO SNUEP-FSU Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon</p> <p>Nouvelle-Calédonie Aurélien VANHALLE BP 68 98845 NOUMEA CEDEX</p> <p>Orléans-Tours Murielle BEAU Patrick BERNARD Stéphane LEROY</p>	<p>Christophe MAYAM 7 rue du Chauchy 41320 La Chapelle Montmartin</p> <p>Paris Eric CAVATERRA SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène Cudiné 75013 Paris</p> <p>Polignac Christine THBAUDAU SNUEP-FSU Av. du Parc d'Artilles 88000 Polignac</p> <p>Rhône-Alpes Française Emmanuel CANERI SNUEP-FSU, BP 665, 98713 Papéete csnupeff1@gmail.com</p> <p>Rouen Régis DEVALLE 18 rue de Vitry 51250 Sermailles-la-Brière</p> <p>Rennes Romain OLLIC Agnès PRUD'ENZANO SNUEP-FSU</p>	<p>14 rue Papi 35000 Rennes</p> <p>Rouen Jérôme DUBOIS Muriel BILLAUX SNUEP-FSU 4 rue Louis Poterit 76100 Rouen</p> <p>Strasbourg SNUEP-FSU 4 rue de Luxembourg 67000 Strasbourg</p> <p>Toulouse Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 – SNUEP-FSU 62 rue Jacques Babinot 31100 Toulouse</p> <p>Versailles Fatima BETTAYEB Olivier GUYON SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène Cudiné 75013 Paris</p>
--	--	--	--	---	---	--